

Note informative aux familles

I. Inscriptions restauration scolaire / garderie :

Les inscriptions se font sur le portail famille de la mairie de Crozon. Les inscriptions hors délais peuvent être refusées.

- Vous avez jusqu'à 2 jours avant la venue de votre enfant pour faire son inscription.

En cas d'urgence ou de changement de dernière minute, joindre directement les différents services par mail ou par téléphone aux horaires d'ouverture. Un justificatif vous sera demandé sous 48H.

a. **Restauration Cantine centrale** : 02.98.27.12.86 ou
restauration@mairie-crozon.fr

b. **Service Enfance Jeunesse** : 02.98.17.04.47 ou
enfance@mairie-crozon.fr

Rappel : majoration de 5 euros en cas de défaut d'inscription aux différents services.

II. Annulation restauration scolaire / garderie :

Les inscriptions se font sur le portail famille de la mairie de Crozon. Les inscriptions hors délais peuvent être refusées.

- Sur le portail famille, vous avez jusqu'à **13H00 la veille du jour de la venue** de votre enfant pour annuler la réservation. Toute absence non excusée dans les délais ou non justifiée par un certificat médical dans les 48H00 sera facturée.

Rappel : majoration de 5 euros en cas de défaut de non-annulation aux différents services.

Le Service Enfance Jeunesse

Mise à jour jeudi 5 août 2021